

« **70 ans de la Sécu** » par Michel Becerro, adhérent IHS33,
ancien trésorier puis secrétaire de l'IHS Aquitaine (2000 à 2010)

Bon anniversaire, Madame Sécu,

Vous êtes une grande dame mais votre vie n'a pas été un long fleuve tranquille. Issue d'un long cheminement social, vous avez été projetée dans une des périodes les plus noires de notre pays. Conçue le 4 octobre 1945 sous ordonnance, vous voyez le jour avec la loi du 22 mai 1946 et vous faites rapidement vos premiers pas, dès le 1^{er} juillet 1946.

Tout au long de ces 70 années, vous êtes en butte à l'adversité. Mais pour faire ce parcours, vous avez eu une compagne de route, mère ou grande sœur importe peu, disons une autre grande Dame, dont Benoît Frachon ¹ disait que « tout le monde ne l'aimait pas mais que tout le monde était obligé de la respecter ». Je veux parler de la CGT.

Oui, Madame Sécu, la vie commune avec votre aînée de 50 ans, empreinte de luttes et d'expériences, ne s'est jamais démentie.

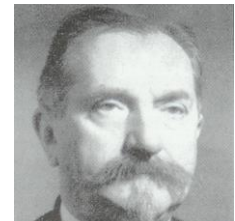
De 1944, année où le Conseil National de la Résistance inscrit dans son programme, un plan complet de Sécurité Sociale, destiné à débarrasser les travailleurs de l'incertitude des lendemains, à aujourd'hui, c'est un long combat pour exister, résister, subsister.

C'est cette histoire que l'Institut d'Histoire Sociale Aquitaine de la CGT a voulu transcrire dans cette revue « Aperçus » n° 115-116, réalisée en votre honneur.

Permettez-moi d'en souligner brièvement les événements les plus marquants et les périodes les plus appropriées, démontrant cette complicité et cette fidélité entre vous et la CGT.

Partons de 1944, très exactement le 15 mars, quand le Conseil National de la Résistance adopte son programme d'action, futur programme de gouvernement qui sera remis au général de Gaulle, le 25 août 1944, à Paris. A cette époque, Louis Saillant est représentant de la CGT, au Conseil National de la Résistance qu'il présidera à partir de septembre 1944.

Passons à 1945, quand le 11 juillet, Georges Buisson ² secrétaire de la CGT, membre de la Commission du travail et des affaires sociales, est rapporteur devant l'assemblée consultative de la résolution concernant l'organisation de la Sécu qui se traduira le 4 octobre 1945 par le vote des ordonnances.



Georges Buisson

Puis allons à 1946, lorsqu'Ambroise Croizat ³, militant de la CGT, ancien Président de la commission du travail et des affaires sociales de l'Assemblée Nationale, et ministre du Travail depuis le 20 novembre 1945, a pour charge de mettre en application les ordonnances du 4 octobre 1945. Cela se traduit par le vote de la généralisation de la Sécu, le 22 mai 1946, dite loi Croizat.



Pierre Laroque

Citons ce que Pierre Laroque ⁴ dit lui-même de la part prise, par la CGT et ses militants, dans la mise en place de la Sécu « **Au service de l'homme et du droit – Souvenirs et réflexions** ⁵ »

« Si, malgré la résistance ou les réticences ainsi manifestées, la réforme prend corps, c'est que le besoin de sécurité ressenti par la population, et l'élan de solidarité qui marque la période en cours l'emportent largement sur les préoccupations partielles. C'est aussi que les hommes issus des organisations de résistance attachent, à ce progrès social, une particulière importance. Le Conseil National de la Résistance, nous ne l'oublions pas, a inscrit dans son programme, l'établissement d'un plan de Sécurité Sociale. C'est enfin le poids de la Confédération Générale du Travail, rassemblant cinq millions de membres qui appuient avec énergie les efforts entrepris. »...



Henri Raynaud

« [...] Je m'en voudrais de ne pas souligner l'importance du concours apporté à la Sécurité Sociale par les animateurs de ces organisations. En ce qui concerne la Fédération Nationale des Organismes de Sécurité Sociale (F.N.O.S.S.), le premier Président en est Henri Raynaud ⁶, syndicaliste, chargé à la CGT de problèmes de la Sécurité Sociale. Issu de l'administration des Postes, il a conservé un sens élevé du service public. Doué d'une vive intelligence, il apporte à l'administration un concours éclairé et très efficace. »

Mon propos n'est pas de développer les péripéties et les événements dans lesquels la CGT a pris toute sa place de 1944 à aujourd'hui, dans votre existence. Disons simplement et brièvement, que 1967 a été la grande attaque démantelant l'institution avec notamment la séparation administrative des branches, que 1994 en a consacré la séparation financière, et que, année après année, les gouvernements successifs, de droite ou socialistes, ont porté de nouveaux coups au droit des assurés.

Madame Sécu, vous êtes touchée mais debout, la lutte continue car les plans successifs et les mesures prises ne sont pas de nature à vous sortir des difficultés. D'ailleurs, est-ce l'objectif ? Nous sommes en droit de nous le demander.

En effet, si la volonté était de vous guérir des maladies qui vous affectent, il conviendrait d'avoir le courage politique de prescrire des remèdes appropriés.

Alors que le mal réside dans l'insuffisance de vos recettes, tout le poids libéral des décisions gouvernementales et patronales prône la réduction de vos dépenses.

Cette volonté, sensée vouloir réduire le déficit comptable, est non seulement en permanence en échec, mais a pour résultat de vous vider de votre principe fondamental de solidarité.

Pourquoi clamer en permanence que vous êtes en faillite ? Pourquoi marteler que chaque réforme est celle de la dernière chance ? L'objectif n'est-il pas de préparer les esprits à un changement de système ouvrant une voie royale à une médecine à plusieurs vitesses, poussant les revenus les plus « convenables » vers les assurances privés, dans un système ouvert à la concurrence et les plus pauvres vers le strict minimum, voire l'absence de soins.

Si les docteurs Saignée successifs voulaient vraiment vous donner les moyens nécessaires et suffisants vous permettant de remplir votre mission pour une politique de santé solidaire, de qualité et égale pour tous, il y a des solutions. Pourquoi n'envisagent-ils pas, par exemple, les possibilités suivantes :

- Stopper les exonérations de cotisations sociales accordées aux employeurs et recouvrer leurs dettes
- Soumettre à cotisations sociales les revenus issus de l'intéressement, de la participation, des plans d'épargne d'entreprise et les stock-options
- Moduler la cotisation employeur pour favoriser l'emploi et l'investissement
- Faire contribuer les revenus financiers des entreprises à hauteur des cotisations salariales
- Favoriser l'emploi stable, combattre la précarité et le chômage.

Pourquoi est-il clamé, à grand renfort de médias, l'idée des abus et des gaspillages culpabilisant les assurés et le corps médical ? Certes, il peut y avoir des abus, qu'il faut proscrire, sans pour autant les transformer en arbres qui cachent la forêt ?

Les véritables abus se chiffrant à des milliards d'euros sont ailleurs.

Ils se trouvent dans les profits chez les profiteurs pour lesquels vous êtes une manne, une poule aux œufs d'or. Dans gaspillage, il y a pillage et l'hypocrisie est vite démasquée lorsque l'on constate que la dénonciation du gaspillage s'arrête curieusement quand il s'agit de

s'interroger sur les profits fabuleux accumulés par les fournisseurs capitalistes de la santé au détriment des budgets de la Sécu et de ceux de l'hôpital public.

Ils se trouvent aussi dans la fraude patronale aux cotisations sociales. Selon, la Cour des comptes, le manque à gagner explose et s'élève en 2012 à la fabuleuse somme de 20 milliards. Il n'y a pas besoin de sortir de l'Ena pour constater que cette fraude couvre largement votre « déficit comptable ».

Madame Sécu, vous êtes une grande Dame qui a non seulement besoin d'être préservée mais que nous nous devons de fortifier. Vous subirez d'autres attaques car l'enjeu financier est considérable. Il y aura à faire face à de nouvelles offensives car le MEDEF n'a pas abandonné son « combat de classe ». Il ne vous a jamais aimée, ni digérée et il n'a de cesse de vous attaquer, grandement aidé par les gouvernements de droite et/ou de « gauche » qui persistent à s'en prendre au coût du travail pour privilégier le capital, ses profits, ses rentes et dividendes, et son pouvoir.

Il faut donc admettre et comprendre qu'il s'agit d'une bataille de longue haleine dont l'issue n'est pas écrite d'avance, bataille dans laquelle la CGT prend toute sa place.



Ambroise Croizat annonce le plan de Sécurité sociale à la radio (1946)

Permettez-moi, à présent de réserver la conclusion de cet article à la mémoire d'Ambroise Croizat, l'infatigable bâtisseur de la Sécu, ministre du Travail, communiste et secrétaire général de la Fédération des Travailleurs de la Métallurgie CGT

Son nom n'est pas inconnu à tous ceux, militants de la cgt ou non, qui fréquentent ou visitent la Bourse du Travail de Bordeaux, car ils auront pu constater l'existence de la belle salle qui le porte au 1^{er} étage.

Pour autant et au risque de me tromper, combien sont-ils, dans les nouvelles générations de militants de la CGT, à

ignorer l'existence de Croizat et de son « œuvre ».

Si cet article avait pour résultat à la fois de le faire connaître et de lui rendre hommage, nous aurons fait un grand pas, mais aussi preuve de justice.

Car c'est bien de Justice qu'il s'agit quand on voit un tel ostracisme dont il fait l'objet. Quand l'histoire officielle se permet trop souvent le luxe d'évoquer la Sécu sans jamais évoquer le Ministre qui l'a fait naître. Quand il a fallu attendre plus de soixante ans après sa mort que le *Larousse* (2011) et le *Petit Robert* (2013) des noms propres l'accueillent dans leurs pages.

La seule biographie existante sur Ambroise Croizat est un ouvrage de Michel Etievent intitulé « *Ambroise Croizat ou l'invention sociale*⁷ ».

En 2005, pour le 60^e anniversaire de la création de la Sécu, l'Ihsa avait eu un échange de courrier avec Michel Etievent. A cette occasion, il nous avait adressé quelques mots. Ils sont toujours d'actualité, et seront les mots de la fin de cet article :

Extraits : « *Bientôt, sous l'impulsion de ce long travail, avec l'aide de multiples amis et camarades comme vous, Croizat va enfin entrer dans le dictionnaire. Il sera bientôt dans les pages du Larousse. Mais le véritable hommage à lui rendre est, et reste, celui d'être partout, que ce soit dans la rue, dans l'usine, dans les bureaux, à l'Assemblée nationale pour lutter afin*

que soit préservée et fructifiée cette belle invention sociale dont il est à l'origine: "la sécu", Notre Sécu. Pour cela suivons ensemble son cri et relayons son combat. Il dit ceci lors de son dernier discours à l'Assemblée nationale en octobre 1950:

"Jamais nous ne tolérerons que soit rogné un seul des avantages de la sécurité sociale; nous défendrons à en mourir et avec la dernière énergie, cette loi humaine et de progrès". »

Longue vie à Madame Sécu

1. Benoît Frachon (1893-1975), secrétaire général de la CGT de 1945 à 1967.
2. Georges Buisson (1878-1946), syndicaliste français. Commis en mercerie, il entre très jeune (1900 ?), à la Chambre syndicale des employés de la région parisienne. Il est élu secrétaire-adjoint de la Fédération nationale des employés en 1908, puis après la guerre, en devient le secrétaire. Après la scission de 1921, Georges Buisson, militant socialiste, reste à la CGT et en est le secrétaire adjoint en 1929. Spécialiste des questions d'assurances sociales, il conservera ses fonctions lors de la réunification entre la CGT et la CGTU, en 1936. En août 1943, il est nommé délégué de la CGT à l'Assemblée consultative provisoire, aux côtés de Croizat, de Gazier, de Fayet et de Bouzanquet. Après la Libération, Georges Buisson demeure secrétaire de la CGT.
3. Ambroise Croizat (1901-1951), homme politique français, syndicaliste. Ouvrier métallurgiste, secrétaire de la Fédération unitaire des Métaux CGTU (1928-1936) puis de la Fédération des travailleurs de la métallurgie CGT de 1936 à 1939. Membre du Parti communiste français dès 1920. Député (1936-1940), emprisonné et déchu de ses droits en tant que communiste entre 1939 et 1944, il fut ministre du Travail et de la Sécurité sociale de 1945 à 1947. Surnommé le « ministre des travailleurs », son nom reste attaché aux lois relatives à la Sécurité sociale. Son influence s'exerce aussi sur les projets concernant les comités d'entreprise, le statut des délégués du personnel, les conventions collectives, la prévention et la réparation des accidents du travail, et le régime des prestations familiales.
4. Pierre Laroque (1907-1997), haut fonctionnaire. Directeur de la Sécurité sociale (1945-1951), il a pris une part considérable dans la rédaction des ordonnances qui l'ont fondée et organisée. Professeur à l'Institut d'études politiques de Paris, membre honoraire du Conseil d'État, président du Comité d'histoire de la Sécurité sociale (1973-1989).
5. Extraits page 218 et page 226. Édité par l'Association pour l'étude de l'histoire de la Sécurité sociale, Paris, 1993.
6. Henri Raynaud (1890- 1970), syndicaliste français. À l'origine militant syndical aux PTT dès 1911, il fut surtout un dirigeant CGT « interprofessionnel », élu en avril 1922 à la tête de l'Union régionale des syndicats de la région parisienne. Révoqué pour faits de grève en août 1922, il sera réintégré le 1er octobre 1936. Communiste, arrêté fin 1939, incarcéré puis évadé, il entre dans l'action clandestine Il est en avril 1943 l'un des signataires des accords du Perreux qui vont reconstituer la CGT. Membre du bureau confédéral de la CGT à partir de 1945, il a été l'un des dirigeants de la CGT les plus influents après la Libération, en contribuant à la mise en place de la Sécurité sociale en 1946.
7. Suivi de *Lettres de prisons* (1939-1941), éditions GAP, 1999.